



***MODIFICATION N° 2 datée du 19 novembre 2020  
apportée au prospectus simplifié daté du 23 juin 2020,  
modifié par la Modification no. 1 datée du 29 octobre, 2020***

***relativement aux parts de la série A des  
Fonds FÉRIQUE:***

***FONDS D' ACTIONS  
Fonds FÉRIQUE Actions américaines***

***PORTEFEUILLES CLÉS EN MAIN  
Portefeuille FÉRIQUE Conservateur  
Portefeuille FÉRIQUE Pondéré  
Portefeuille FÉRIQUE Équilibré***

---

## **1) REMPLACEMENT D'UN SOUS-GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE DU FONDS FÉRIQUE ACTIONS AMÉRICAINES**

### **MOTIF DE LA MODIFICATION**

Le motif de la modification est le suivant :

Le 19 novembre 2020, en sa qualité de gestionnaire des Fonds FÉRIQUE, Gestion FÉRIQUE a annoncé le changement d'un sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Actions américaines.

Le ou vers le 11 décembre 2020, Columbia Management Investment Advisers LLC remplacera Integra Capital Limited à titre de sous-gestionnaire d'une partie du Fonds FÉRIQUE Actions américaines. Suivant ce changement, Columbia Management Investment Advisers LLC gèrera environ entre 65 % et 80 % du Fonds FÉRIQUE Actions américaines et le sous-gestionnaire de portefeuille River Road Asset Management LLC gèrera environ entre 20 % et 35 % du Fonds FÉRIQUE Actions américaines. L'objectif de placement du Fonds FÉRIQUE Actions américaines demeurera inchangé.

### **MODIFICATION DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ**

Par la présente, le prospectus simplifié du Fonds FÉRIQUE Actions américaines daté du 23 juin 2020, modifié par la modification no. 1 datée du 29 octobre 2020, est modifié de la façon suivante :

#### **Partie A**

##### **Modalités d'organisation et de gestion des Fonds FÉRIQUE (page 6)**

Le texte figurant sous l'entrée « Integra Capital Limited Oakville (Ontario)/ Columbia Management Investment Advisers LLC Boston (Massachusetts) » de la rubrique « **Sous-gestionnaires de portefeuille** » du tableau « **Modalités d'organisation et de gestion des Fonds FÉRIQUE** » (page 6) est remplacé par le texte suivant :

<b>Nom</b>	<b>Tâches</b>
Columbia Management Investment Advisers LLC Boston (Massachusetts)	À titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Actions américaines, Columbia Management Investment Advisers LLC effectue les recherches, les choix, les achats et les ventes de titres à l'intérieur de ce Fonds. Columbia Management Investment Advisers LLC et ses actifs étant situés à l'extérieur du Canada, il peut être difficile de faire valoir certains droits contre eux. Columbia Management Investment Advisers LLC est indépendant de Gestion FÉRIQUE.

#### **Partie B**

##### **Fonds FÉRIQUE Actions américaines (page 37)**

1. Le premier paragraphe de la sous-rubrique intitulée « **Stratégies de placement** » sous la rubrique intitulée « **Fonds FÉRIQUE Actions américaines** » est remplacé par le texte suivant :

Le Fonds est géré par deux sous-gestionnaires de portefeuille qui ont des styles de gestion différents, soit River Road Asset Management LLC (River Road) qui gère environ entre 20 % et 35 % du portefeuille et Columbia Management Investment Advisers LLC qui gère environ entre

---

65 % et 80 % du portefeuille (tous les pourcentages présentés dans les stratégies de placement sont exprimés en pourcentage de l'actif net du Fonds).

2. La sous-rubrique intitulée « **Stratégies de placement** » sous la rubrique intitulée « **Fonds FÉRIQUE Actions américaines** » est modifiée par le remplacement du cinquième paragraphe par le paragraphe suivant:

« Le sous-gestionnaire de portefeuille, Columbia Management Investment Advisers LLC, utilise une stratégie de gestion diversifiée basée sur la sélection de titres de qualité qui sont temporairement en défaveur dans les marchés. La stratégie est entièrement basée sur la sélection de titres. Le positionnement sectoriel et par industrie est le résultat de cette approche ainsi que du processus de gestion de risque de placement. »

## **2) CHANGEMENT DE L'EXPOSITION MAXIMALE AUX TITRES ÉTRANGERS DES FONDS FÉRIQUE SUIVANTS : PORTEFEUILLE FÉRIQUE CONSERVATEUR, PORTEFEUILLE FÉRIQUE PONDÉRÉ ET PORTEFEUILLE FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ**

### **MOTIF DE LA MODIFICATION**

Le motif de la modification est le suivant :

Le 19 novembre 2020, en sa qualité de gestionnaire des Fonds FÉRIQUE, Gestion FÉRIQUE a annoncé un changement dans la stratégie des Fonds FÉRIQUE suivants : Portefeuille FÉRIQUE Conservateur, Portefeuille FÉRIQUE Pondéré et Portefeuille FÉRIQUE Équilibré, qui prendra effet le ou vers le 11 décembre 2020.

À partir du 11 décembre 2020, l'exposition maximale aux titres étrangers changera de la manière suivante :

- Pour le Portefeuille FÉRIQUE Conservateur, l'exposition maximale aux titres étrangers changera de 25 % à 35 %.
- Pour le Portefeuille FÉRIQUE Pondéré, l'exposition maximale aux titres étrangers changera de 30 % à 40 %.
- Pour le Portefeuille FÉRIQUE Équilibré, l'exposition maximale aux titres étrangers changera de 50 % à 55 %.

### **MODIFICATION DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ**

Par la présente, le prospectus simplifié des Fonds FÉRIQUE daté du 23 juin 2020, modifié par la modification no. 1 datée du 29 octobre 2020, est modifié de la façon suivante :

#### **Partie A**

Pas de modifications.

#### **Partie B**

##### **Portefeuille FÉRIQUE Conservateur (page 23)**

1. La sous-rubrique intitulée « **Stratégies de placement** » sous la rubrique intitulée « **Portefeuille FÉRIQUE Conservateur** » est modifiée par le remplacement du troisième paragraphe par le paragraphe suivant:

---

« L'exposition maximale aux titres étrangers est d'environ 35 % . »

**Portefeuille FÉRIQUE Pondéré (page 25)**

1. La sous-rubrique intitulée « **Stratégies de placement** » sous la rubrique intitulée « **Portefeuille FÉRIQUE Pondéré** » est modifiée par le remplacement du troisième paragraphe par le paragraphe suivant:

« L'exposition maximale aux titres étrangers est d'environ 40 % . »

**Portefeuille FÉRIQUE Équilibré (page 27)**

1. La sous-rubrique intitulée « **Stratégies de placement** » sous la rubrique intitulée « **Portefeuille FÉRIQUE Équilibré** » est modifiée par le remplacement du troisième paragraphe par le paragraphe suivant:

« L'exposition maximale aux titres étrangers est d'environ 55 % . »

---

## **QUELS SONT VOS DROITS?**

La législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, en leur version modifiée, ou un droit d'annulation de toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

Les lois du Québec et de l'Ontario vous permettent aussi de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou de réclamer des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Vous devez toutefois exercer ces actions dans des délais déterminés.

Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter aux lois de votre province ou consulter votre conseiller juridique.



**Gestion FÉRIQUE**  
**Place du Canada**  
**1010, rue de La Gauchetière Ouest**  
**Bureau 1400**  
**Montréal (Québec)**  
**H3B 2N2**

**(514) 840-9206**  
**1 888 259-7969**  
**[www.ferique.com](http://www.ferique.com)**